

LES DIFFÉRENTS COMITÉS/GROUPES RELATIFS À LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS DU CENTRE HOSPITALIER DE DOUAI

La Commission Médicale d'Établissement (CME) choisit l'organisation la plus adaptée pour répondre à ses objectifs en matière de qualité et de sécurité des soins. Dans ce cadre, le Centre Hospitalier de Douai, via la CME délègue :

- La coordination de la démarche qualité-gestion des risques au COPIL Qualité et Gestion Des Risques.
- Ses obligations en matière de qualité et de sécurité des soins aux sous-commissions concernées.

Le Comité de Pilotage Qualité et Gestion des Risques

Le Comité de pilotage Qualité et Gestion des Risques a pour mission principale de coordonner la démarche qualité et gestion des risques. Il s'assure que tout projet entrepris, en matière d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins, des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers, est cohérent avec la politique qualité-gestion des risques et les autres projets institutionnels. Il définit les priorités, suit les actions en cours, évalue les résultats, adapte le programme d'actions en conséquence et coordonne les différentes vigilances.

Commissions relatives aux conditions d'accueil et de prise en charge des usages

<p>La CDU (Commission des Usagers)</p> <p>Elle participe à l'élaboration de la politique menée dans l'établissement en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des usagers.</p>	<p>La Commission de L'Organisation de la Permanence des Soins</p> <p>La COPS prépare, avec le Directeur de l'établissement, l'organisation des activités et du temps de présence médicale, pharmaceutique et odontologique.</p>	<p>Le Comité de Veille de la Bien-être de la Personne Soignée</p> <p>Engage les professionnels dans la culture de la bien-être au moyen d'actions concrètes et pédagogiques, au bénéfice de la personne soignée dans notre hôpital.</p>	<p>La Commission des Admissions et des Consultations Non Programmées</p> <p>La CACNP a pour objectif de garantir une organisation de la prise en charge cohérente et fluide des urgences en amont et en aval.</p>
<p>Le Comité PMOT Cristal Action</p> <p>Il a pour mission de réaliser un bilan d'activité, de mettre en place des activités nouvelles, de mettre en évidence les dysfonctionnements pouvant survenir lors d'un prélèvement en y apportant des réponses par la création de procédures, ou d'une charte de fonctionnement.</p>	<p>La Commission de l'Activité Libérale</p> <p>Elle est chargée de veiller au bon déroulement de l'activité libérale et au respect des dispositions législatives et réglementaires la régissant, ainsi que des stipulations des contrats des praticiens.</p>	<p>L'Éthique au Centre Hospitalier de Douai</p> <p>Elle se décline autour de trois temporalités : Le Comité local, la Cellule d'Aide à la Réflexion Éthique et Les vendredis de l'éthique qui constituent des espaces conviviaux, d'écoute, de ressources et de réflexion, ouverts à tous, avec pour objectifs la visée du bien, le meilleur intérêt pour la personne malade.</p>	

Commissions relatives à la qualité et à la sécurité des soins

<p>Le Conseil de Bloc</p> <p>Les missions du conseil de bloc opératoire sont de permettre la mise en place d'une organisation rationnelle du travail en tenant compte des moyens humains et matériels, de la réglementation relative au temps de travail, à l'exercice professionnel et aux règles de sécurité sanitaire et anesthésique.</p>	<p>Le CSTH (Comité de Sécurité Transfusionnelle)</p> <p>Il veille à la sécurité des patients transfusés en assurant la mise en oeuvre et le respect des règles et procédures d'hémo-vigilance. Il émet des propositions d'amélioration.</p>	<p>La Commission des Gaz Médicaux</p> <p>Veille à la sécurisation du circuit des gaz médicaux. Supervise la réception et la maintenance des installations, valide les procédures, participe au contrôle annuel, traite les dysfonctionnements et met en place des formations. Elle doit être consultée lors de travaux, impliquant le circuit des gaz médicaux.</p>
<p>Le CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur)</p> <p>Travaille à l'amélioration de la prise en charge des patients au moyen de l'évaluation de la douleur. Met en place une culture de la douleur (Information du patient, organisation de la prise en charge, élaboration de protocole et formation des professionnels).</p>	<p>Le CLAN (Comité de Liaison Alimentation Nutrition)</p> <p>Optimise la prise en charge nutritionnelle des patients hospitalisés en partenariat avec les différents professionnels de santé. Coordonne les projets pour améliorer les prestations alimentation/nutrition.</p>	<p>Le CLIN (Commission de Lutte contre les Infections Nosocomiales)</p> <p>Définit la politique de gestion du risque infectieux dans l'établissement. Il élabore des protocoles de soins, vérifie leur application et intervient dans la formation du personnel sur les règles d'hygiène.</p>
<p>Le Comité de Radioprotection</p> <p>Veille au respect des règles en matière de radioprotection, définit un programme de formation et s'assure de la mise en oeuvre des moyens de protection.</p>	<p>Comité de Pilotage Identivigilance</p> <p>Elle met en place des outils de surveillance et de prévention des risques liés à l'identification du patient.</p>	<p>Le Comité de Suivi du Système d'Information</p> <p>Le Comité prononce des avis et/ou choix sur les avancées fonctionnelles du Système d'Information Hospitalier (SIH) à mettre en oeuvre et valide le planning d'exécution.</p>
<p>Le COMEDIMS (Comité du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles)</p> <p>Définit la politique du médicament et des dispositifs médicaux stériles : évalue les innovations thérapeutiques, promeut l'efficacité économique, émet des recommandations et des protocoles de bon usage, de lutte contre la iatrogénie, de sécurisation des circuits, de gestion des risques et informe les professionnels.</p>	<p>La Sous-Commission DPC (Développement Professionnel Continu)</p> <p>Elle est le lieu d'échanges autour des démarches d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles (EPP). Elle a pour mission de contribuer par ses études et ses propositions à la validation et surtout à la valorisation des programmes réalisés en interne par les praticiens et/ou les équipes.</p>	<p>La Commission Dossier Patient</p> <p>Elle a pour mission de mettre en oeuvre la politique de l'établissement en matière de tenue du dossier patient. Il est le garant de la gestion et du respect des règles établies.</p>

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher des responsables de votre service ou du service qualité.